



Droit de garde en cas de deménagement

Par **caramelle**, le **03/02/2008** à **17:13**

Bonjour

en cours de divorce depuis juin 07, j'ai obtenu le la garde de mon fils age de 3 ans en novembre 2007, le pere exerce son droit de garde un week end sur deux plus la moitie des vancances. le divorce sera prononce courant avril. Nous avons la possibilite de demenager pour suivre mon ami pour cause professionelle à 280 km. Puis je perdre mon droit de garde sachant que son pere ne l'a pas souhaite au debut

Merci de vos reponce

Cordialement

Par **jeetendra**, le **03/02/2008** à **17:33**

bonsoir, pourquoi voulez vous perdre votre droit de garde puisque le juge aux affaires familiales vous l'a accordé, peu importe la distance, par contre veuillez au respect du droit de visite et d'hebergement vu la distance pour ne pas être embêté par votre ex mari, cordialement